



Université
de Lille

Département Enseignement
du Français à l'International



QUALITÉ

FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOMMAIRE

Le mot de la Directrice	page 3
Calendrier de l'année universitaire 2019 – 2020	page 5
L'équipe du DEFI	page 6
Les principes de fonctionnement du DEFI	page 7
Pour réussir votre formation, respecter les règles	page 8
La Charte des examens	page 9
Certifications D.E.L.F. – D.A.L.F.	page 11

LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT

Niveau A2	page 13
Niveau B1	page 17

EQUIPEMENT

Le CRL	page 24
Construisez votre parcours de formation	page 26
Le CLIL	page 29
La maison de la médiation	page 31
Services à l'étudiant	page 32

Le mot de la Directrice

Chères étudiantes, chers étudiants,

Bienvenue au DEFI : Département de l'Enseignement du Français à l'International !

Centre de Français Langue Étrangère (FLE), le DEFI fait partie de l'Université de Lille qui vous procure un statut d'étudiant, une vie culturelle riche et diversifiée ainsi que de nombreuses opportunités de formation.

Le DEFI a une longue expérience de l'accueil des étudiants internationaux et l'avantage d'être situé à Villeneuve d'Ascq, dans la métropole lilloise, au carrefour de l'Europe, entre Paris, Londres, Bruxelles et Amsterdam.

Toute l'équipe se mobilise constamment pour proposer des formations en FLE actualisées qui suivent les objectifs du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues publié par le Conseil de l'Europe. Le DEFI s'est en effet construit grâce au dynamisme de ses équipes pédagogiques et administratives allié à leur volonté de vous offrir un large éventail de possibilités : cours en groupes de 10 à 20 étudiants du niveau A1 au niveau C1-C2, apprentissage du français dans une approche actionnelle, méthodologie du Français sur Objectifs Universitaires, travail à distance avec les ressources du CRL (Centre de Ressources en Langues de l'Université de Lille), usage d'espaces numériques, de plateformes collaboratives, travail et recherche dans la bibliothèque et la médiathèque du DEFI, cours de phonétique en laboratoire...

S'inscrivant dans une vision d'avenir, le DEFI s'est engagé activement dans un processus d'amélioration continue par la mise en place d'une démarche qualité en adéquation avec les attentes du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche, du Ministère de la Culture et de la Communication et du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international et s'est vu attribuer le label « qualité

FLE » en décembre 2016. Cette labellisation est une garantie, un gage de qualité.

Lieu d'enseignement et d'innovation pédagogique, le DEFI vous propose donc un cadre d'études idéal pour réaliser un projet universitaire ambitieux avec le soutien d'enseignants spécialisés et qualifiés en Français Langue Étrangère. Vous bénéficierez des avantages culturels (musées de renommée internationale) et sportifs (Stade Pierre Mauroy) de Villeneuve d'Ascq, technopole verte et ville de 60 000 habitants dans un cadre verdoyant, riche de six lacs et d'espaces naturels. Vous bénéficierez également des voyages et des événements organisés par l'association Ulysse, des installations sportives, des très riches programmations d'*Action Culture*, service culturel de l'Université de Lille et du KINO-CINE, son cinéma d'art et d'essai...

L'équipe administrative et pédagogique se tient à votre disposition pour répondre à vos différentes attentes. Tous nos vœux de réussite accompagnent votre projet d'apprentissage du français...

Bien cordialement à tous,

Marie-Pascale HAMEZ

Directrice du DEFI

Le DEFI Campus Pont de Bois met en oeuvre le **DU Passerelle pour étudiants en exil**, destiné aux étudiants réfugiés et aux étudiants internationaux en protection subsidiaire (niveaux A1 à C1). L'objectif de ce DU est de permettre à des personnes en exil, titulaires de l'équivalent du baccalauréat et souhaitant poursuivre des études supérieures, de bénéficier de cours de français intensifs (DEFI) et d'ateliers d'orientation et d'activités socio-culturelles (Direction DDRS) afin de favoriser leur intégration et de préparer leur avenir universitaire et professionnel. Les modalités d'évaluation seront précisées par écrit par la responsable du DU Passerelle en début de semestre.

CALENDRIER DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

1er semestre : Du 23 Septembre 2019 au 31 Janvier 2020

Cours : Du 23 Septembre 2019 au 17 Janvier 2020

Examens : Du 20 au 24 Janvier 2020, suivi de la consultation des copies
du 27 au 31 Janvier 2020

Pauses pédagogiques :

Du 26 Octobre au 3 Novembre 2019

Du 21 Décembre 2019 au 05 Janvier 2020

Jours fériés :

Vendredi 1^{er} Novembre 2019 (Toussaint)

Lundi 11 Novembre 2019 (Armistice 1918)

Mercredi 25 Décembre 2019 (Noël)

Mercredi 1^{er} Janvier 2020 (Jour de l'An)

Deuxième semestre : Du 02 Mars au 28 Juin 2020

Cours : Du 02 Mars au 12 Juin 2020

Examens : Du 15 au 19 Juin 2020, suivi de la consultation des copies du
22 au 28 Juin 2020

Pauses pédagogiques :

Du 11 au 26 Avril 2020

Jours fériés :

Lundi 13 avril 2020 (Pâques)

Vendredi 1^{er} Mai 2020 (Fête du travail)

Vendredi 08 Mai 2020 (Victoire 1945)

Jeudi 21 Mai 2020 (Ascension)

Lundi 1^{er} Juin 2020 (Pentecôte)

L'équipe du DEFI Campus Cité Scientifique

Directrice

MARIE-PASCALE HAMEZ

marie-pascale.hamez@univ-lille.fr

Responsable pédagogique

DUEF A2, B1, LMD, tests de positionnement

LÉONORE BEREKSI

leonore.bereksi@univ-lille.fr

Cheffe de service

Administratif et financier

VANESSA OBIN

 03 20 41 63 84

Gestionnaire pédagogique

DUEF, Doctorants

ANNETTE DEPERNE

 03 62 26 81 93

Gestionnaire pédagogique

Licence, master, chercheurs, tandem

SAMIA BOUAFIA

 03 62 26 81 91

Les principes de fonctionnement du DEFI

Nous vous proposons :



Un accès à la réussite par une formation universitaire de qualité.

Notre équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs, d'enseignants titulaires de l'Éducation Nationale et d'enseignants contractuels, tous spécialistes de l'enseignement du Français Langue Étrangère (FLE).

Nos diplômes de français langue étrangère, DUEF B2, DUEF C1 ou DUEF C2 proposés sur le campus Pont de Bois permettent aux étudiants d'être candidats à une inscription à l'université de Lille en Licence 2, Licence 3 ou Masters 1 et 2.



Des niveaux d'enseignement (A2, B1) calés sur ceux du Cadre européen commun de référence pour les langues définis par le Conseil de l'Europe.



16 heures 30 de formation par semaine : 15 heures de cours + 1h30 de travail en auto-apprentissage accompagné au CRL.



Un CRL disposant d'ouvrages en FLE, un accès à l'ensemble des bibliothèques de l'université, des rencontres avec des étudiants français grâce au dispositif Tandem et aux Cafés Langues à l'Espace Culture

Réussir votre formation et respecter les règles de fonctionnement c'est :



➤ Au DEFI

Respecter les règles de politesse envers les étudiants et le personnel ainsi que le règlement et les principes de laïcité de l'établissement.

➤ En classe

Arriver à l'heure et participer activement et assidûment aux cours !

Les retards aux cours et les absences répétées perturbent la dynamique de groupe et d'apprentissage.



En cas d'échec à l'examen si vous ne totalisez pas **140h de cours** y compris du CRL alors **vous ne serez pas autorisé à vous réinscrire**. En cas d'absence, présenter un **justificatif** à votre enseignant. (Certificat médical, convocation, contrat de travail, etc.).

Travailler dans le respect du professeur et des autres étudiants !



L'utilisation du smartphone en classe est autorisée uniquement comme outil de travail, en accord avec les enseignants



➤ En dehors des cours

Travailler personnellement et de façon régulière :

- ✓ sur tous vos travaux donnés en cours,
- ✓ sur les ressources numériques proposées par la médiathèque et le Centre de Ressources en Langues,
- ✓ sur les ressources documentaires de la bibliothèque.



EXAMENS

❖ Règles d'accès aux salles d'examen

Se présenter à l'entrée de la salle d'examen **¼ d'heure AVANT** le début de l'épreuve : aucun candidat ne peut être admis dans la salle d'examen à partir du moment où les enveloppes contenant les sujets ont été ouvertes (aucun retard n'est accepté).

Avoir sa carte d'étudiant et pouvoir justifier de son identité par sa carte d'identité ou son passeport.

❖ Aménagements d'épreuves et d'études en cas de maladie, handicap, temporaire ou permanent.

Vous devez effectuer votre demande d'aménagement auprès du Bureau Vie étudiante et handicap.

Monsieur Olivier STRATMAINS au 03.62.26.80.03 ou à l'adresse suivante bveh.cs@univ-lille.fr

Votre demande doit être formulée avant le 15 novembre 2019 pour le premier semestre et avant le 15 mars 2020 pour le second semestre.

Informations complémentaires disponibles sur le site de l'université <https://www.univ-lille.fr/vie-des-campus/etudes-et-handicap/>

❖ Déroulement des épreuves

Déposer ses affaires (cartable, sac...) à l'emplacement prévu dans la salle et ne garder que les instruments nécessaires à la composition de l'épreuve (stylo, crayon, gomme).

Utiliser seulement les documents autorisés pour l'épreuve.

Éteindre son téléphone portable, il est interdit de l'utiliser.

La note moyenne est obligatoire pour l'ensemble des modules de compétences linguistiques (Réception de l'oral, Production orale, Réception de l'écrit, Production écrite) dans les niveaux :

B1, note moyenne de 110/220

B2, note moyenne de 100/200

C1, note moyenne de 100/200

C2, note moyenne de 70/140

L'étudiant doit participer à toutes les épreuves. S'il est absent à une des épreuves, il sera déclaré « défaillant » : il ne pourra pas réussir son examen même si la note finale est supérieure à la moyenne requise.

Toute sortie de la salle d'examen doit se faire avec l'autorisation du surveillant des épreuves. Cette sortie doit être brève et un seul étudiant à la fois.

L'étudiant doit inscrire sur une feuille d'émargement l'heure de sa sortie et l'heure de son retour en classe. Cette feuille sera jointe au procès-verbal de la surveillance.

❖ Règles relatives au jury

Le jury est impartial, souverain et intangible.

❖ Règles relatives à l'après examen

Affichage des résultats et de la date de consultation des copies.

La date et le lieu de cette consultation de copies sont affichés au tableau d'informations du DEFI Campus Cité scientifique.

L'étudiant a le droit de prendre connaissance de ses notes et de ses copies lors de la consultation de copies.

L'étudiant ne peut emporter ni photographier les copies corrigées et/ou les sujets de l'examen.

LES CERTIFICATIONS D.E.L.F. – D.A.L.F.

Les cours dispensés dans les niveaux A2 et B1 donnent aux étudiants les compétences nécessaires pour se présenter dans de bonnes conditions aux épreuves

- du **D.E.L.F.** A2 et B1 (*diplôme d'études en langue française*)

Le DEFI campus Pont de Bois organise des cours de préparation spécifique aux examens du DELF et du DALF en modules payants.

La ComUE Lille Nord de France assure l'organisation à Lille des examens DELF-DALF créés par le Ministère de l'Education Nationale. Pour plus d'information :

<http://www.univ-lille-nord-de-france.fr/?q=international/etudiants/francais-langue-etrangere>

NIVEAU DUEF A2

Au cours de la formation, l'étudiant apprendra et s'entraînera à :

- ✓ Comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de sujets familiers concernant le travail, les études, les loisirs, etc.
- ✓ Produire un discours cohérent sur des sujets familiers, interagir dans la majorité des situations de la vie quotidienne, raconter des expériences et des événements, raconter une histoire ou l'intrigue d'un film et exprimer ses réactions.
- ✓ Comprendre des textes rédigés dans une langue courante ainsi que la description d'événements, l'expression des sentiments et des souhaits dans un écrit personnel.
- ✓ Produire un texte cohérent sur des sujets familiers et des écrits personnels pour décrire expériences et impressions.

CERTIFICATION

Préparation au Diplôme d'Université DUEF A2

Préparation au Diplôme d'Université PASSERELLE – Étudiants en exil A2

Aide à la préparation aux épreuves du DELF A2

MODALITÉS DE TRAVAIL

16h30 de formation par semaine

- ✓ **15h de cours.** Supports utilisés : un manuel au choix des enseignants complété par des documents authentiques ou fabriqués variés illustrant les réalités de la vie quotidienne ou des aspects culturels soit **195h par semestre** (selon calendrier annuel et jours fériés).
- ✓ **1h30 de travail en auto-apprentissage accompagné** à la Médiathèque et/ou au Centre de Ressources en Langues (CRL) soit **15h au minimum par semestre.**

Méthodologie : approche interculturelle, perspective actionnelle. Le cours aidera à développer des aptitudes de compréhension, de production, d'interaction et de médiation orales et écrites. L'étudiant travaillera souvent en binôme ou par petits groupes pour accomplir des tâches lors d'un échange interactif.

ÉVALUATION

Modalités - Examen terminal écrit (réception de l'oral et de l'écrit ; production écrite) d'une durée de 3 heures. - Contrôle continu (interaction orale/production orale) tenant compte des échanges avec les enseignants et les autres étudiants dans la classe pendant le semestre.	En cas d'absence à l'examen terminal écrit, aucune épreuve de rattrapage ne sera organisée. En cas d'absences trop fréquentes aux cours, aucune note de contrôle continu ne sera attribuée. Aucun examen oral final ne pourra remplacer le contrôle continu (IO/PO).
Note finale	Sur 200 : <ul style="list-style-type: none">- note d'oral sur 100- note d'écrit sur 100
Conditions de réussite	Note minimale : 100/200 <ul style="list-style-type: none">- Minimum de 40/100 pour l'oral- Minimum de 40/100 pour l'écrit

Le succès à l'examen terminal final donne droit à la délivrance du **Diplôme d'Université d'Etudes Françaises A2** et au passage au niveau DUEF B1.

Si le total des points obtenus à l'examen terminal est égal ou supérieur à 180/200, la Commission Pédagogique peut décider, avec l'accord des enseignants des niveaux concernés, de proposer à l'étudiant de passer directement du niveau A2 au niveau B2.

NATURE DES ÉPREUVES	DUREE	NOTES
Examen terminal		
Réception de l'oral		
Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur deux documents de la vie quotidienne (3 écoutes). Repérage des informations essentielles. Durée maximale des documents : 3 minutes au total.	30 mn	50 pts
Réception de l'écrit		
Réponse à des questionnaires de compréhension (QCM, questions fermées...) portant sur deux documents ayant trait à des situations de la vie quotidienne et des sujets familiaux. Repérage des informations essentielles.	1h15 mn	50 pts
Production écrite		
Rédaction d'une ou deux brèves productions écrites sous forme de lettre, de courriel, etc.	1h15 mn	50 pts
Contrôle continu		
Production orale		
Contrôle continu (interaction orale/production orale) tenant compte des échanges avec les enseignants et les autres étudiants dans la classe pendant le semestre.	Tout le semestre	50 pts

NIVEAU DUEF B1

Le niveau B1 permet une plus grande autonomie dans les actes de la vie quotidienne et dans l'expression des jugements et des prises de position personnelles. La quantité d'informations échangées est plus élevée que lors du niveau A2. L'étudiant FLE du B1 apprend aussi progressivement à mieux structurer son discours, à résumer des informations, à développer des aptitudes lui permettant, le cas échéant, d'intégrer l'université, et à échanger sur des questions hors de son domaine.

CERTIFICATION

Préparation au Diplôme d'université : DUEF B1

Préparation aux Epreuves du DELF B1

Préparation au Test de connaissance du français (TCF)

Préparation au Diplôme d'Université PASSERELLE – Étudiants en exil B1

MODALITÉS DE TRAVAIL

16h30 de formation par semaine

- ✓ **15h de cours :**
 - 10h de cours sur méthode et documents
 - 1h30 de projet culturel – culture(s) et société
 - 2h d'initiation à la culture et littérature françaises et francophones
 - 1h de phonétique
- ✓ **1h30 de travail en auto-apprentissage accompagné** à la Médiathèque et/ou au Centre de Ressources en Langues (CRL) soit **15h au minimum par semestre**

Le cours prend pour référence une méthode FLE (*Alter Ego 3, Zenith 3...*) et l'enrichit de multiples documents et exercices photocopiés afin de contextualiser l'enseignement-apprentissage à l'environnement immersif et à l'actualité politique, économique, sociale et culturelle. La presse gratuite et la presse régionale et nationale sont aussi exploitées en classe.

DESCRIPTIF DES COURS - CONTENU ET MÉTHODOLOGIE (143h/semestre – 11h/semaine)

ACTIVITÉS ORALES

La participation de l'étudiant est toujours activement sollicitée durant tous les cours.

- ✓ **La réception de l'oral.** Elle se pratique avec les documents de la méthode et aussi par l'écoute d'émissions enregistrées à la télévision. Il s'agit notamment des journaux télévisés d'information et des émissions reportages sur des thèmes familiers ou dans le champ d'intérêt de l'étudiant.
- ✓ **La production et l'interaction orales sont sollicitées durant tous les cours.** La formation à la production orale a aussi pour objectif de favoriser la prise de parole et de gérer la prise de risque.

ACTIVITÉS ÉCRITES

- ✓ **La réception de l'écrit** se pratique sur des documents écrits de la méthode complétés par des articles de journaux, magazines, textes littéraires ou universitaires, et tout support authentique de la vie quotidienne.
- ✓ **La production écrite (2 types de production écrite)**
 - 1) *La production écrite dirigée* qui a pour but d'apprendre à présenter un document écrit et/ou iconographique ou à faire le commentaire d'un document chiffré.
 - 2) *La production écrite libre* doit permettre de maîtriser les outils et la démarche du récit au passé et d'initier à l'argumentation par l'écriture de lettres argumentées.

INITIATION À LA PHONÉTIQUE

Ce cours propose une première prise de conscience des phénomènes phonétiques de la langue française ainsi qu'un repérage des erreurs de chaque étudiant visant progressivement à la correction. Les différents points sont travaillés en lien avec des structures grammaticales.

MODULES CULTURELS

PROJET CULTUREL – Culture(s) et société

(19h30/semestre – 1h30/semaine)

Le niveau B1 dispose d'un cours spécifique intitulé Culture(s) et société fondé sur une pédagogie de la tâche qui développe l'autonomie tout en approfondissant la connaissance de la culture française. L'approche interculturelle est privilégiée.

Ce cours développe plusieurs types d'activités :

- ✓ Des échanges autour d'articles de presse, de documents iconographiques, de documents vidéos,
- ✓ Des exposés culturels et interculturels,
- ✓ Des visites culturelles : La ville de Lille, les musées (Musées *La Piscine* à Roubaix, le *Palais des Beaux-Arts* de Lille, le *LAM* de Villeneuve d'Ascq), les théâtres.

Tous ces travaux sont réalisés individuellement ou par groupe.

MODULE SCIENCES (26h/semestre – 2h/semaine)

Ce cours a pour objectif de faire découvrir l'importance de la science dans la société française, à travers, notamment, l'étude de quelques aspects de l'histoire des sciences en France, de quelques scientifiques majeurs, de leurs découvertes et inventions, des enjeux des études scientifiques dans l'enseignement supérieur français.

Les étudiants, en participant activement, sont amenés à lire des documents de vulgarisation scientifique, à faire des recherches, notamment pour préparer des exposés et à préparer le cours suivant à partir de documents mis à leur disposition par l'enseignant. Un programme détaillé est distribué au début de chaque semestre.

ÉVALUATION FORMATIVE

Travail personnel et évaluation formative

Le cours sur méthode se complète systématiquement par des exercices d'application.

En production écrite, l'étudiant doit rendre à l'enseignant des productions écrites sur une feuille qu'il sera amené à corriger. Il s'agit de la rédaction d'une lettre argumentée ou d'un récit au passé et de la présentation d'un document (caricature, peinture, graphique...).

En réception de l'écrit, l'étudiant doit préparer un texte : en prendre connaissance et rechercher le lexique à l'aide de son dictionnaire unilingue.

En production orale, la prise de parole se fait lors d'exposés, de jeux de rôles, d'échanges en petits groupes ou en grand groupe au sein de la classe.

En réception de l'oral, la compréhension s'évalue par des documents audiovisuels dont les journaux télévisés.

En littérature-culture, l'étudiant a un travail de préparation pour le cours suivant ; des lectures avec recherche documentaire et lexicale notamment. L'étudiant est invité aussi à relire son cours et à élargir son champ culturel et littéraire par des lectures personnelles, des visites de musées et des séances de cinéma ou de films vidéo.

EVALUATION CERTIFICATIVE : le DUEF B1

Diplôme d'Université d'Etudes Françaises

L'examen B1 comprend 6 épreuves. Une épreuve de projet culturel en contrôle continu et 5 épreuves en examen terminal de fin de semestre. Note sur 300 points.

Pour réussir cet examen :

La note moyenne de 110/220 est obligatoire pour l'ensemble des modules de compétences linguistiques (Réception de l'oral, Production orale, Réception de l'écrit, Production écrite).

La note moyenne globale de toutes les épreuves est de 150/300. Cette moyenne est obligatoire ainsi que le respect des notes minimales à l'oral (40 sur 110 points) et à l'écrit (40 sur 110 points).

L'étudiant doit avoir une note à toutes les épreuves : s'il lui manque une note il sera déclaré « défaillant » et ne pourra pas obtenir son examen.

Évaluation des savoirs culturels

2 Epreuves obligatoires	Durée	Note
Sciences (épreuve écrite)	1 h	40 pts
Projet culturel en contrôle continu obligatoire (exposé sur une problématique historico-culturelle)		40 pts

Évaluation des compétences linguistiques et pragmatiques

ÉPREUVES	DURÉE	NOTE
<p>Réception de l'oral</p> <p>Compréhension d'un document vidéo authentique (deux écoutes). Durée maximale du document : de 3 à 5 minutes</p>	30 à 40 minutes	60 pts
<p>Production orale</p> <p>Temps de préparation 20 minutes</p> <p>1) Monologue suivi à partir d'un document déclencheur court</p> <p>2) Discussion avec le jury</p>	<p>5 à 7 minutes</p> <p>8 à 10 minutes</p>	50 pts
<p>Réception de l'écrit</p> <p>Compréhension d'un texte informatif, explicatif, argumentatif</p> <p>Nombre de mots : 350 à 500</p>	1h30	50 pts
<p>Production écrite - 2 épreuves :</p> <p>1) Production écrite dirigée : commentaire de documents chiffrés ou présentation d'un document écrit ou iconographique (150 mots environ)</p> <p>2) Production écrite libre : narration au passé ou lettre argumentée (de 250 à 300 mots)</p>	<p>1h</p> <p>1h30</p>	<p>30 pts</p> <p>30 pts</p>

MODALITÉS DES ÉPREUVES

✓ **Réception de l'oral** - Durée : 1 heure, note sur 60.

Ecoute ou visionnement collectif d'un document avec un questionnaire à compléter (QCM/ vrai/faux et questions ouvertes à rédiger).

✓ **Réception de l'écrit** - Durée : 1h30, note sur 50

Il s'agit d'un texte d'environ 350 à 500 mots sur un problème de société contemporain, extrait de la presse régionale ou nationale. Le questionnement se fait par QCM et questions ouvertes à rédiger.

✓ **2 épreuves de production écrite** - Durée des 2 épreuves : 2h30, note sur 60 (30 x 2).

✓ **Production orale** - Durée : 20 minutes de préparation et 15 minutes de passation, note sur 50

Il s'agit pour l'étudiant de faire évaluer d'abord son aptitude à construire un discours relativement long sur un problème de société. Puis sa capacité à interagir, c'est-à-dire à comprendre les questions que lui pose le jury, à y répondre et à faire évoluer le débat. Sujet tiré au sort.

✓ **Sciences** - Durée : 1h, note sur 40

Cette épreuve s'appuie sur le cours. Il s'agit de questions à traiter à partir des données étudiées en cours mais aussi de documents.

✓ **Projet culturel** – Culture(s) et société

Épreuve obligatoire en contrôle continu, note sur 40.

Attention ! Il est absolument obligatoire d'avoir une note en Projet Culturel. L'absence de note est éliminatoire.

LE CRL

Campus Cité scientifique

Un espace d'auto-apprentissage

Dans un cadre entièrement rénové, agréable et confortable, le **DEFI CS** met à votre disposition de nombreuses ressources qui vous permettent d'approfondir vos connaissances en complément des cours, et qui peuvent aussi vous donner des informations utiles pendant votre séjour en France et à l'Université de Lille.



CENTRE DE RESSOURCES EN LANGUES (CRL_CS)

Le CRL (bâtiment SUP, rez-de-chaussée) met à votre disposition :

 26 ordinateurs avec accès : à Internet, au catalogue et à toutes les ressources proposées par Lilliad et par toutes les autres bibliothèques de l'Université.

 des ressources numériques pour l'apprentissage des langues, en lien avec votre formation ou en autoformation.

Des modules/exercices en lien direct avec vos cours.

Vous pouvez y travailler librement, à votre rythme. Un carnet de bord personnel vous permet un suivi individualisé de vos progrès, en liaison avec vos enseignants.

 Des documents spécialisés en français - dictionnaires, grammaires et cahiers d'exercices, livrets de préparation aux examens DELF-DALF-TCF, guides de rédaction, livres sur la société française et la vie en France, œuvres de la littérature française (notamment **beaucoup de textes en français facile** niveaux A1-A2-B1), DVD de films français, etc.

 Un kiosque à journaux avec : *La Voix du Nord* (quotidien régional).

Tous les documents sont en consultation sur place.

🗣️ **Des moniteurs et des tuteurs** sont à votre disposition durant leur permanence pour répondre à vos questions, pour vous aider et vous conseiller dans votre travail et vos recherches, et aussi pour **parler** avec vous. Un tuteur propose des ateliers conversation deux fois par semaine sur l'heure du midi (inscription sur MOODLE CRL)

🕒 **Horaires d'ouverture** : Tous les jours de 9h à 18h, le vendredi de 9h à 17h

Des visites guidées du CRL CS sont organisées au début de chaque semestre, pour tous les étudiants du **DEFI CS**.

Le CRL CS est un lieu de travail. Merci de respecter le règlement intérieur affiché dans cette salle.

CONSTRUISEZ VOTRE PARCOURS DE FORMATION

La structure des enseignements de licence vous permet à la fois d'acquérir des fondamentaux disciplinaires et de construire votre projet personnel de formation universitaire. Un large choix d'options (proposées notamment à partir de la L2) vous amènera ainsi à élaborer progressivement votre parcours.

Vous venez de prendre connaissance du programme des enseignements constitutifs de votre parcours de Licence.

Ces enseignements sont organisés en 10 Unités d'Enseignements (UE). De façon générale, ces UE se répartissent en UE fondamentales, UE complémentaires, une UE de langue (UE 9) et un enseignement consacré à l'élaboration de votre projet d'étudiant (UE10).

UE 10 PROJET DE L'ETUDIANT

Les enseignements de l'UE 10 « Projet de l'étudiant » vous invitent, sur un mode non disciplinaire, à construire ou enrichir votre projet de formation universitaire. Cette UE 10 est OBLIGATOIRE et sera EVALUÉE au même titre que les autres UE constitutives de votre parcours de Licence.

Comment choisir votre UE 10 ?

Au semestre 1, vous suivez obligatoirement l'UE 10 « **Intégration** », laquelle vous permet d'acquérir la maîtrise de votre environnement universitaire. Cet enseignement est proposé entièrement à distance.

A partir du semestre 2, vous choisissez votre UE 10 en fonction de votre projet personnel, d'études ou professionnel.

En complément de ce choix, vous suivez obligatoirement un module **d'initiation à la culture numérique (enseignement à distance)**, organisé du semestre 2 au semestre 6.

LES OPTIONS D'OUVERTURE

Les **options d'ouverture** vous permettent de découvrir un champ disciplinaire ou professionnel et de diversifier vos poursuites d'études en master. Elles peuvent en outre faciliter votre insertion professionnelle à l'issue de la licence.

- Accessibles à partir de la Licence 2, ces options d'ouverture sont organisées sur plusieurs UE et sur plusieurs semestres. Elles viennent en lieu et place d'UE de votre parcours type de licence.
- Suivre une option d'ouverture vous engage : vous devez la suivre sur la totalité de votre parcours de formation.
- Nous vous invitons à prendre connaissance sur le site de l'ensemble des options d'ouverture qui vous sont proposées.

Liste des options d'ouverture

- ESJ Journalisme (modalités d'accès particulières – accessible dès la Licence 1)
- Français Langue Étrangère - FLE
- Information-Documentation
- Management des entreprises et des associations - MEA
- Professorat des écoles
- Sensibilisation aux métiers de l'enseignement

Attention : les parcours de licence suivants ne proposent pas d'options d'ouverture.

- Licence mention Arts
- Licence mention Économie et gestion quel que soit le parcours choisi
- Licence mention Information Communication quel que soit le parcours choisi
- Licence mention LEA quel que soit le parcours de langues choisi
- Licence mention MIASHS quel que soit le parcours choisi
- Licence mention Philosophie parcours Philosophie-Sociologie
- Licence mention Psychologie
- Licence mention Sociologie quel que soit le parcours choisi

Pour les autres parcours de licence, dans la mesure où chacun d'eux propose une liste limitée d'options d'ouverture, nous vous invitons à vérifier, sur le guide "Options d'ouverture", que l'option qui vous intéresse est bien proposée dans votre parcours de formation. Vous pouvez également vous rapprocher du secrétariat de votre composante ou du service en charge de la coordination des UE10 et des options d'ouverture (paulette.horent@univ-lille.fr).

Tout savoir sur les UE 10 : <https://www.univ-lille.fr/ppp-campus-pont-de-bois/>

Tout savoir sur les options d'ouverture : <https://www.univ-lille.fr/ppp-campus-roubaix-tourcoing-lea/>

LES RÈGLES DE PROGRESSION DES ÉTUDIANT-E-S DE LICENCE

La progression des étudiant-e-s d'une année sur l'autre obéit aux règles suivantes :

- JURYS SEMESTRIELS

- Pour les **cursums licence** (jurys de première et de deuxième session) la note du semestre est la moyenne coefficientée des notes obtenues aux différentes UE, **avec** compensation semestrielle entre les UE :
 - o si cette moyenne est égale ou supérieure à 10, l'étudiant-e est admis-e au semestre et emporte les crédits ECTS du semestre (30).
 - o si cette moyenne est inférieure à 10, l'étudiant-e est ajourné-e au semestre, mais capitalise les UE acquises.

- JURYS D'ANNEE

- **Cursus licence, mise en œuvre de la compensation annuelle et admission à l'année supérieure :**
 - o l'étudiant-e est autorisé-e de plein droit à s'inscrire en année supérieure s'il a été admis, au titre de la première session, à chacun des deux semestres de l'année.
 - o l'étudiant-e qui n'a pas été admis-e aux deux semestres de l'année au titre de la première session est, **par le jeu de la compensation annuelle mise en œuvre à l'issue de la première session**, autorisé-e de plein droit à s'inscrire en année supérieure, **si la moyenne des notes des deux semestres (notes de première session capitalisées) est égale ou supérieure à 10**. Dans ce cas, les 60 crédits lui sont attribués au titre de l'année universitaire.
 - o l'étudiant-e qui n'a pas été admis-e aux deux semestres de l'année au titre de la deuxième session est, **par le jeu de la compensation annuelle mise en œuvre à l'issue de la deuxième session**, autorisé-e de plein droit à s'inscrire en année supérieure, **si la moyenne des notes des deux semestres (notes de deuxième session capitalisées) est égale ou supérieure à 10**. Dans ce cas, les 60 crédits lui sont attribués au titre de l'année universitaire.
 - o La **compensation** est sans incidence sur les résultats de l'année dans les cas suivants :
 - Etudiant-e-s déclaré-e-s admis-es aux deux semestres de l'année universitaire, quelle que soit la session au titre de laquelle ils, elles ont été déclaré-e-s admis-es.
 - Etudiants-e-s qui n'ont été déclaré-e-s admis-es à aucun des deux semestres de l'année universitaire.
 - Etudiant-e-s porté-e-s défaillant-e-s à l'une des deuxièmes sessions (quel que soit le semestre).

Les étudiant-e-s déclaré-e-s admis-es à un semestre et ajourné-e-s à l'autre ne peuvent « valider » l'année qu'au titre de la compensation annuelle (sous réserve que la moyenne des notes des deux semestres soit égale ou supérieure à 10) **mise en œuvre lors des jurys de fin de premières sessions ou lors des jurys de fin d'année à l'issue des secondes sessions.**

Le tableau ci-dessous fait le point sur les situations qui peuvent donner lieu à compensation :

	SEMESTRE IMPAIR (SI)		SEMESTRE PAIR (SP)		ANNEE	
	Session 1	Session 2	Session 1	Session 2	Résultats	
	(SI s1)	(SI s2)	(SP s1)	(SP s2)	Jury annuel 1 (postSess. 1)	Jury annuel 2 (postsess. 2)
Cas 1	ADM	-	ADM	-	ADM	
Cas 2	ADM	-	AJ	ADM ou AJ	ADM si résultats : (SI s1 + SP s1) / 2 > ou = 10	ADM si résultats : (SI s1 + SP s2) / 2 > ou = 10
Cas 3	AJ	- ADM ou AJ	ADM		ADM si résultats : (SI s1 + SP s1) / 2 > ou = 10	ADM si résultats : (SI s2 + SP s1) / 2 > ou = 10
Cas 4	AJ	ADM ou AJ	AJ	ADM ou AJ	AJ	ADM si résultats : (SI s2 + SP s2) / 2 > ou = 10

Attention : la validation de l'année emporte 60 crédits, sans attribution de crédits au titre du semestre et des éléments (UE) auxquels l'étudiant a été déclaré ajourné. Toutefois les UE acquises sont validées. Les résultats d'admission en jury annuel 1 sont définitifs. L'étudiant-e ne pourra en aucun cas se présenter au rattrapage dans le but par exemple d'améliorer ses résultats.

- JURYS DE DIPLOME

- DEUG, licence

- Le diplôme sera attribué sur la base des notes de l'année diplômante et des résultats obtenus par l'étudiant-e. A l'issue de la deuxième session du second semestre de l'année universitaire et après les jurys d'année, le jury délivre le diplôme :
 - au titre de la première session, aux seuls étudiant-e-s admis-es à chacun des deux semestres au titre de la première session (DEUG, licence, master).
 - au titre de la deuxième session :
 - aux étudiant-e-s ayant été admis-es aux deux semestres, dont l'un au moins au titre de la deuxième session ;
 - aux étudiant-e-s ayant validé l'année au titre de la compensation annuelle.
- La mention du diplôme de Licence est déterminée par la moyenne des notes obtenues aux deux semestres de l'année diplômante. Aucune mention ne sera portée sur le diplôme du DEUG.

Vous pouvez consulter vos notes et résultats sur le portail de l'université, à partir de votre Environnement Numérique de Travail. Ces résultats sont disponibles une fois les délibérations terminées.

Important : frauder est un délit qui entraîne de lourdes sanctions disciplinaires, voire pénales. Elles peuvent aller jusqu'à l'exclusion définitive de toutes les universités et écoles et sont passibles d'une peine d'emprisonnement de 3 ans et de 9000 euros d'amende.

Les enseignants disposent dans leur ENT d'un logiciel d'aide à la détection du plagiat. Le partage en ligne de cours dispensés par vos professeurs sur des plateformes supposées collaboratives est strictement interdit car il peut s'agir également d'un délit de contrefaçon susceptible d'être poursuivi.

CLIL : CENTRE DE LANGUES DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE

LE CLIL a en charge l'enseignement/apprentissage transversal des langues vivantes. Il comprend :

- Le pôle DELANG qui coordonne et gère toutes les UE de langues vivantes, les langues proposées en option et les DUFL de l'Université de Lille - autrement dit les UE du secteur LANSAD (Langues pour les Spécialistes d'Autres Disciplines), ainsi que les enseignements de Techniques d'Expression et de Communication (TEC).
- Le pôle DEFI qui a en charge les enseignements en FLE (Français Langue Etrangère) et accueille les candidats internationaux allophones souhaitant progresser en langue, culture et civilisation françaises, en articulation avec les diplômes nationaux ou en vue de la délivrance de Diplômes Universitaires d'Etudes Françaises de niveau A1 à C2.
- Un pôle transversal qui coordonne les certifications et les CRL (Centres de Ressources en Langues).

Les enseignements sont répartis dans des antennes de proximité où les étudiants pourront se renseigner et s'inscrire en fonction de leur filière :

- sur les sites Pont-de-Bois et Roubaix-Tourcoing (LANSAD, FLE et langues FC)
- sur le site Cité Scientifique (LANSAD et FLE)
- sur les sites Moulins-Ronchin et Santé dans les facultés (LANSAD)

La direction du CLIL est située dans le bâtiment du CLIL SUAIO du campus Cité Scientifique.

Contact: clil@univ-lille.fr / Téléphone : 03 20 05 87 25.

DELANG

Vous trouverez les informations sur les pages DELANG du site du CLIL <https://clil.univ-lille.fr>.

Contact : clil.delang@univ-lille.fr

Des bureaux d'accueil de proximité sont à votre disposition sur les campus Pont de Bois (**bâtiment A - A1.682**) et Cité scientifique (Bâtiment B5). Sur les campus, Moulins Ronchin et Santé, les informations sont fournies directement dans les facultés.

Campus Pont de Bois

Pour la plupart des UE d'anglais (toutes composantes) et d'espagnol (MIME, SHAP, DECCID), les emplois du temps, les inscriptions dans les groupes et les modalités de contrôle des connaissances sont gérés par le secrétariat de votre année de formation.

Pour toutes les autres langues, ces mêmes informations relèvent du pôle DELANG Campus Pont-de-Bois. Les cours sont proposés dans des créneaux transversaux ouverts à tous.

À partir du S2, la même langue doit être suivie tout au long du parcours de licence afin de permettre une progression réelle (sauf dérogation sur projet de mobilité spécifique).

La passation de la certification CLES est encouragée avec une inscription par an prise en charge par l'établissement pour les étudiants inscrits à l'Université de Lille ainsi que le recours aux Centres de Ressources en Langues (CRL) pour soutien à la formation en langues.

Contact : delang.pontdebois@univ-lille.fr

Téléphone: 03 20 41 62 84

LE CLES

Le CLES (Certificat en Langues de l'Enseignement Supérieur) est une certification universitaire :

- accréditée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation et reconnue au niveau européen (NULTE)
- adossée au Cadre Européen Commun de Référence en Langues (CECRL)
- qui atteste d'un niveau de compétence B1, B2 ou C1 dans 4 activités langagières,
- qui est offerte en allemand, anglais, arabe, espagnol, grec moderne, italien, polonais, portugais, russe.
- qui s'adresse à tout public,

3 niveaux sont proposés :

- CLES B1 : utilisateur indépendant qui peut faire face à des situations de la vie courante
- CLES B2 : utilisateur indépendant qui peut interagir et négocier dans la majorité des domaines.
- CLES C1= utilisateur expérimenté qui peut faire valoir sa maîtrise linguistique dans la vie sociale, académique ou professionnelle.

Cf. plaquette CLES et le site officiel : www.certification-cles.fr

Les dates de passages et les modalités d'inscription sont disponibles sur les pages *Certifications* du site du CLIL : <https://clil.univ-lille.fr>

Les CRL organisent des ateliers de préparation ou d'information en complément à vos formations en langues. Pour connaître les dates et les modalités de ces ateliers, renseignez-vous auprès du CRL de votre site de formation ou adressez-vous à cette adresse : crl@univ-lille.fr

Contact : cles@univ-lille.fr

LE CRL

Les Centres de Ressources en Langues (CRL) du CLIL sont des espaces multimédias pour l'apprentissage des langues en autoformation guidée. Ils mettent à votre disposition une base de ressources répertoriées, des outils et l'accompagnement nécessaire pour organiser votre parcours d'apprentissage. Au CRL, vous pourrez travailler de façon indépendante, à votre rythme, et être accompagné vers l'atteinte de vos objectifs.

Le CRL vous offre des ressources matérielles et humaines, riches et variées pour :

- passer un test de positionnement en langue
- travailler la langue dans tous ses aspects.
- communiquer avec d'autres (étudiants, natifs).
- développer votre compétence à apprendre en autonomie.
- préparer des certifications.
- vous conseiller et vous guider.

Les langues proposées au CRL sont :

l'allemand, l'anglais, l'arabe, la catalan, le chinois, le danois, l'espagnol, le français langue étrangère, le grec moderne, l'hébreu, le hongrois, l'italien, le japonais, la langue des signes française, le néerlandais, le norvégien, le persan, le polonais, le portugais, la russe, le suédois, et le tchèque.

L'inscription est libre et gratuite pour les étudiants, enseignants ou personnels de l'Université de Lille et se fait directement au CRL. La première fois, l'équipe vous présentera les locaux et les ressources. L'Université de Lille comporte 5 CRL sur les campus de Cité Scientifique, Pont-de-Bois, l'IAE, Infocom et LEA.

Cf. les pages site du CLIL : <https://clil.univ-lille.fr>

Contact : crl@univ-lille.fr

LA MAISON DE LA MÉDIATION : INFORMER ET PRÉVENIR

Ouverte à tou.te.s, étudiant.e.s et personnels de l'Université, dans le respect des règles de déontologie et en concertation avec les services et composantes de l'établissement, elle est un lieu d'accueil, d'information et de réponse aux questions juridico-administratives. Elle a pour missions de prévenir les comportements abusifs comme les conflits, de pacifier les relations, de sensibiliser enfin la communauté universitaire notamment par la promotion de l'égalité, la lutte contre les discriminations, la laïcité.

Maison de la médiation

maison-mediation@univ-lille.fr

03.62.26.91.16

La maison de la médiation est associée aux cellules harcèlement (sexuel et moral) et au médiateur (référént racisme et antisémitisme, en charge des discriminations).

Cellule d'écoute, de soutien et d'accompagnement contre le harcèlement moral (CESAHM)
contact-harcelement-moral@univ-lille.fr

Cellule d'écoute, de veille et d'information sur le harcèlement sexuel (CEVIHS)
contact-harcelement-sexuel@univ-lille.fr

Médiateur, référént racisme et antisémitisme, en charge des discriminations
amadou.bal@univ-lille.fr

L'université de Lille couvre 6 grands domaines de formation : ARTS, LETTRES, LANGUES - SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES - DROIT, ÉCONOMIE, GESTION - SANTÉ - SCIENCES, TECHNOLOGIES – SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES.

Les 3 établissements (droit et santé, sciences humaines et sociales, sciences et technologies) ont fusionné le 1er janvier 2018.

Les coordonnées de certains des services cités ci-dessous seront amenées à être modifiées. Consultez le site internet www.univ-lille.fr.

Accueil: 03.62.26.80.01 /Madjour Lila

SERVICES AUX ÉTUDIANTS

Bureau de la Vie Étudiante &Handicap

03.62.26.80.03 | bveh.cs@univ-lille.fr /Bâtiment A3

INTERNATIONAL

Bureau d'accueil des Étudiants Internationaux Bâtiment A3, 1^{er} étage

03.62.26.80.59 | international@univ-lille.fr

Bureau titre de séjour Cité scientifique: titredesejour-cs@univ-lille.fr

Pour toute question concernant le logement ou les cours de français :
exchange-helpdeskuniv-lille.fr

SANTÉ |Maison de santé de l'étudiant

03.62.26.93.00

Service d'Accueil, d'Information et d'Orientation (SUAIO)

03.62.26.85.22 | suaio-campus-citescientifique@univ-lille.fr /Bâtiment SUP/SUAIO

DEFI : Département de l'Enseignement du Français à l'International

03.62.26.81.91/81.93 Bâtiment SUP/SUAIO, 2^etage bureau 204 &205

annette.deperne@univ-lille.fr

supfle-licencemaster@univ-lille.fr

samia.bouafia@univ-lille.fr

SUAPS (sports)

03.20.43.43.54

maisondessports@univ-lille.fr

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

Lilliad Learning Center

03.20.43.44.20 / <https://lilliad.univ-lille.fr>

CULTURE

Espace Culture (Cité Scientifique)

accueil / 03.62.26.81.67

culture@univ-lille.fr

Action Culture (Pont de Bois)

03.20.41.60.25

action-culture@univ-lille3.fr